

Monsieur le Préfet
Préfecture de la Réunion
6, rue des Messageries
CS 51079
97404 ST DENIS CEDEX

Saint-Pierre, le 14 décembre 2022,

Objet : Dossier de demande d'Autorisation Environnementale de la plateforme industrielle de valorisation de déchets non dangereux ValoRé, rue Emilien Adam de Villiers, ZAC Pierrefonds Aéroport à Saint-Pierre (974)
– **Dépôt en réponse à la demande de compléments du service coordonnateur du 05 juillet 2022**

Monsieur le Préfet,

Je vous adresse par la présente et en réponse à la demande de compléments transmise par le service coordonnateur en date du 05 juillet 2022 le dossier de demande d'autorisation d'exploiter sous le régime de l'Autorisation, la plateforme industrielle de valorisation de déchets non dangereux ValoRé.

La transmission de ces documents s'inscrit dans la continuité du dépôt initial réalisé le 09 mars 2022. Nous maintenons notre engagement visant à ce que l'exploitation s'effectue de manière exemplaire, conformément à la législation.

Je vous prie donc de trouver ci-joint, en exemplaire papier et exemplaire sur support numérique, le Dossier de demande d'Autorisation Environnementale modifié, réalisé en collaboration avec le cabinet de Conseil et d'Ingénierie en Développement Durable, INDDIGO, et qui comporte l'ensemble des pièces demandées par le Code de l'environnement et notamment :

- ✓ Le CERFA n°15964*01
- ✓ La notice administrative ;
- ✓ Les plans réglementaires ;
- ✓ La présentation du projet ainsi qu'un dossier de plans, coupes et cartes ;
- ✓ Une note de présentation non technique ;
- ✓ L'étude d'incidences ;
- ✓ L'étude de dangers ;
- ✓ Les résumés non technique de l'étude d'incidences et de l'étude de dangers ;
- ✓ Le dossier d'annexes ;
- ✓ Le dossier en réponse à la demande de compléments du service coordonnateur.

Ce dossier est établi en application des dispositions réglementaires relatives à la protection de la nature et aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Pour des raisons pratiques et conformément aux dispositions de l'article R.512-6 du Code de l'environnement, je vous demande l'autorisation de joindre un plan d'ensemble du projet à une échelle de 1/1 000 en lieu et place du plan d'ensemble à 1/200 requis.

Mes services restent à votre entière disposition pour tout élément d'information complémentaire.

Espérant que vous porterez une attention favorable à notre demande, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de ma haute considération.

Xavier How Choong
Directeur Général de HC Investissements

